Tous concernés par la réduction des déchets !

Pourquoi il est urgent d'agir ?

737 kg

déchets
par habitant
et par an

C'est :

154 kg de plus
que la moyenne française

217 kg de plus
que nos voisins de Flandre-Lys en redevance incitative

Et 737 kg x 104 198 habitants (chiffre INSEE 2019), c'est environ **76 794 tonnes** de déchets qu'il faut ramasser, stocker, éliminer…

À peu près 307 fois le poids de la nouvelle passerelle d'Hazebrouck, **c'est trop !**

On a des solutions pour réduire nos déchets ?

Oui, agir tous ensemble au quotidien !

La CCFI instaure dès janvier 2023
la redevance incitative pour réduire nos déchets et notre empreinte carbone.
Ce mode de fonctionnement sera directement lié à la production de déchets de chaque usager, comme l'eau ou l'électricité !

Infos en +

- La loi de transition énergétique (17 août 2015) fixe le déploiement du financement incitatif pour le service public des déchets à 25 millions de français en 2025.
- Population actuelle concernée : 5,6 millions d'habitants et 195 collectivités (chiffres 2019)

Source : Ademe

La redevance incitative produit du positif pour le territoire

Actuellement, le coût de service par an et par habitant s'élève à 132€, mais les collectivités en redevance incitative parviennent à réduire le volume global de leurs Ordures Ménagères résiduelles (OMr ; en bac noir uniquement) de 30% à 50% !

Les **objectifs de la CCFI** à terme sont :

- Un meilleur tri
- Une réduction de 35% des OMr

Je stocke mes déchets dans les bacs
- Je mets moins souvent mes déchets à la collecte. Même s'il circule chaque semaine, le camion s'arrête moins souvent et consomme moins de carburant, tout en collectant plus rapidement.

Mes déchets ménagers et recyclables sont moins souvent ramassés
- Le volume des bacs est étudié pour stocker les déchets plusieurs semaines.

Les conditions de travail des ripeurs sont meilleures
- Diminution des troubles musculosquelettiques, le ramassage est optimisé en leur évitant de porter et de s'abaisser pour ramasser les déchets (bacs sur roues et levés par le camion).

Toutes les infos pratiques pour la collecte de vos ordures ménagères, déchets verts, recyclables

Les calendriers des collectes →

SMICTOM des Flandres

SM SIROM Flandre Nord

1 Adoptons de nouvelles habitudes

La collecte de mes bacs

- Dans mon bac noir, je jette mes ordures ménagères en sacs (en ayant pris soin d'avoir vidé l'air du sac).
- Dans mon bac jaune, je jette mes déchets « en vrac » : plus besoin de sacs ! Je peux jeter tous les emballages : plastiques, papiers et métaux.
- Je ne laisse rien dépasser de mes bacs pour la collecte des déchets : le couvercle est fermé et rien n'est déposé à côté du bac (sac ou carton)
- J'utilise mes bacs et je les sors uniquement lorsqu'ils sont pleins !
- Je rentre mon bac une fois la collecte réalisée.

2 LES P'TITES ASTUCES AU QUOTIDIEN

- J'aplatis les cartons et les bouteilles
- Je dépose en déchèterie ou point d'apport volontaire
- Je laisse les suremballages en magasin
- Je participe à des ateliers réduction des déchets*

*Pour vous inscrire, rendez-vous dans votre mairie.

3 J'adopte une démarche anti-gaspi'

- Je réutilise mes contenants pour faire mes courses.
- Je répare les objets du quotidien plutôt que les jeter.
- Je privilégie les achats de «seconde main».
- J'installe un composteur d'extérieur et/ou d'intérieur.

4 La facturation de la redevance incitative en 2023

+ d'infos

- Vous êtes actuellement mensualisé pour votre impôt foncier ? Votre échéancier 2023 pourra changer suite à la suppression de la TEOM ! Retrouvez toutes les explications sur le site internet de la CCFI
- Au 1er trimestre 2023, je reçois une facture indicative qui correspond au nombre de fois où j'ai sorti mes bacs CCFI durant le second semestre 2022. RIEN A PAYER !
- Été 2023, je reçois et je règle la 1ère facture en redevance incitative.

Des questions sur la gestion des déchets dans les 50 communes ?

La redevance incitative → la CCFI

- Renseignements explications REOMi
- Facturation, paiement, tarifs...
- Problème de bac (perte, casse)
- Changement dans le foyer (déménagement, naissance, décès)

03 74 54 00 80
dechets@cc-flandreinterieure.fr
cc-flandreinterieure.fr / rubrique Transition éco
@CCFlandreInterieure

La collecte et le traitement des ordures ménagères → les syndicats

- Collecte et traitement des déchets - Calendriers
- Achat de composteurs : composteur de jardin de 445 à 1100 L ou composteur de cuisine (bokashi) de 20 L ; en vente à tarif préférentiel : de 30 à 40 €
- Fonctionnement des déchèteries
- Politique Prévention des déchets - Ambassadeurs du tri

SMICTOM des Flandres
03 59 68 40 06
smictomdesflandres.fr

SM SIROM Flandre Nord
03 28 20 22 10
sm-sirom-flandre-nord.fr

Réduction des déchets - A4 recto verso / mai 2022 Pixepik